

Montbrun les Bains,
le 6 décembre 2018

LETTRE OUVERTE

de

l'Association Bien Vivre à Montbrun

à

Monsieur le Président de Région Laurent Wauquiez

Monsieur le Vice-Président de la Commission Tourisme Thermalisme Nicolas Daragon

Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux, membres de la commission Tourisme et Thermalisme

Objet : Plan Thermal 2016-2020

Opposition à l'attribution d'une subvention de 1M d'€ au groupe Valvital dans le cadre des infrastructures sportives et culturelles multi récréatives pour la construction d'un spa thermal à Montbrun-les-Bains

Dans le cadre du plan thermal régional, le groupe Valvital sollicite l'octroi d'une **subvention de 1 M€** pour la construction d'un spa thermal « haut de gamme » (cf M le Maire Conseil municipal du 28/11/2018) sur la commune de Montbrun-les-Bains.

Notre association, forte de 200 adhérents sur un village de 431 habitants, s'oppose, depuis plus d'un an à ce projet car **sa faisabilité a été conditionnée à la vente des Thermes** exploités actuellement sous Délégation de Service Public alors **que la volonté des montbrunois** est de conserver ce patrimoine.

Le Conseil Municipal a voté, le 28 novembre dernier, à **une très courte majorité, 6 voix pour** (dont celle du responsable technique des thermes, salarié de Valvital et celle de son frère 1^{er} adjoint) et **5 voix contre** (dont celles de deux adjoints), une délibération autorisant à déclasser les installations thermales du domaine public et à conclure une promesse de vente avec le groupe Valvital pour 1.650 000€. Ce bâtiment a coûté 4 M€ en 2007, intégralement apportés par les collectivités.

Ce déclassement nécessite le constat d'une désaffectation des bâtiments dans un délai d'un an après la signature de la promesse de vente. **Le constat matériel de cette désaffectation est incompatible avec le projet envisagé et notre association va porter tous les recours nécessaires pour juger du caractère illégal de cette vente d'un bien public.**

Parallèlement à ce recours, notre association souhaite également **vous alerter sur les conditions juridiques d'octroi de la subvention régionale de 1M€** pour laquelle vous êtes sollicités.

Le traité de fonctionnement de l'union européenne (TFUE), ses articles 107 et 108, l'accord-cadre 40 453 règlementent les aides accordées aux entreprises. Valvital ne remplissant pas les critères d'attribution réclamés par l'accord SA 40453, c'est **finalement l'accord SA 48740, modifié sous le n° SA 43197** (aides aux infrastructures sportives et culturelles multi récréatives) qui serait utilisé. Ce régime cadre sert « aux interventions publiques qui promeuvent les enjeux européens du sport ». **Il semble que la construction d'un spa « haut de gamme » soit difficilement éligible dans cette catégorie d'investissement.**

De plus, cette subvention, pour aider au financement d'une activité concurrentielle, entrainerait le constat d'une distorsion de la concurrence puisqu'elle est de nature à renforcer la position du groupe Valvital par rapport à ses concurrents. C'est un secteur où la concurrence existe et se renforce, la presse économique en fait largement écho (les échos- Challenges) et les institutionnels en conviennent (voir réponse du CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires en pièce jointe).

L'aspect local de l'utilisation de cette « infrastructure sportive » ne pourra pas être défendu puisque les Thermes de Montbrun-les-bains accueillent une clientèle venue de toute la France et même de l'étranger (Pays-Bas).

Pour toutes ces raisons, nous nous interrogeons sur **la légalité de cette subvention** dans le cadre de la réglementation européenne et **souhaitons que cette position soit soutenue par Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux qui nous représentent.**

A l'heure où les citoyens s'interrogent, nous avons ici une démonstration significative, à l'échelle d'une Commune :

- **de l'utilisation de l'argent public,**

En effet, les montbrunois constatent que le groupe Valvital qui a les moyens de financer son développement va bénéficier de fonds publics. C'est, en effet, **pas moins de 2.5M€ d'argent public** (1M€ de subvention régionale, 1.5M€ de décote sur la valeur vénale des installations thermales) **qui seraient attribués à des intérêts privés.**

Dans le même temps, la Commune de Montbrun voit ses ressources propres amputées, la maison d'assistante maternelle ferme, une classe ferme Les acteurs économiques locaux (entreprises, agriculteurs) sont oubliés. Les jeunes familles ne peuvent plus s'installer sur la Commune car l'attractivité de la location saisonnière provoque une pénurie de logements.

Enfin, **l'activité thermique saisonnière n'est pas créatrice d'emplois pérennes.** Pourtant, Valvital bénéficie du CICE (50K€ en 2017 et il va doubler) alors que cette activité fonctionne essentiellement avec des saisonniers. Ceux, qui aujourd'hui expliquent qu'avec un smic et un contrat précaire de 8 mois... ils ne peuvent plus vivre dignement !

- **du manque d'écoute accordée à ceux qui vivent sur un territoire et qui en connaissent les problèmes**

Ce projet a été « monté » hors sol, par Valvital, par l'Etat (Préfecture), par la Région, par la Communauté de Communes sans que les montbrunois ne soient écoutés. Aujourd'hui, il ne faut pas s'étonner qu'ils le refusent et souhaitent qu'il soit remis sur la table.

Nous avons lu et entendu, Monsieur le Président, que vous compreniez les citoyens qui, aujourd'hui, souhaitent être entendus. **Vous avez l'opportunité de montrer que cette prise de position n'est pas « une posture » politique et nous espérons que vous entendrez la demande des montbrunois.**

Nous demandons à Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux qui nous représentent de porter cette parole et de s'opposer à l'attribution de cette subvention lors de la présentation de ce dossier lors des prochaines commissions permanentes.

Nous restons, bien entendu, à la disposition des représentants régionaux qui animent la mise en place du plan thermal, pour étudier avec les montbrunois, la pérennisation et le développement de cette activité sur notre territoire.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux, nos plus respectueuses salutations.

Pour l'association Bien Vivre à Montbrun
Son Président
Didier Delhuille

Courriel : bienvivreamontbrun26@gmail.com

Pièces jointes :

-Intervention du Conseiller Grégoire Loyau lors du conseil municipal du 28/11/2018

-Courriel de réponse du CGET

Liens : le blog de notre association

<https://bvm.montbrunlesbains.com>